

COMPTE - RENDU de la REUNION: SALLE des LOGISSONS

Sur 45 PROPRIETAIRES convoqués 33 étaient présents, 00 reoprésentes .
Le quorum étant atteint l'assemblée a pu délibéré valablement.
Le tableau joint résume les points abordés et les votes obtenus

- Point N°1 : Comote rendu de l'exercice arrêté au 28-02-1987 et quitus
- Point N°2 : Budget prévisionnel 1987 et montant de la cotisation fixée à 300f
- Point N°3 : Renouvellement des membres du conseil syndical
- Point N°4 : Reception des espaces verts
- Point N°5 : Depot de terre par un copropriétaire sur un chemin appartenant à l'association.
- Point N°6 : Mise en place de cassis aux entrées de la copropriété
- Point N°7 : Mise en place de "tout venant" sur un des chemins dit "piétonnier"
- Point N°8 : Etude préliminaire d'un raccordement en eau d'arrosage sur le Canal du Midi.

OBSERVATIONS:

POINT N°3 : LES membres élus au conseil syndical sont:

M^{rs} AUGROS, GHERARDI, MARTIN-CHATRIE, TELLIER et VICARI

POINT N°5 : Les copropriétaires rappellent que quiconque ne peut utiliser à ses propres fins un patrimoine de la copropriété sans accord préalable des copropriétaires ou de leur mandants.

RAPPEL la cotisation fixée à 300 francs à l'issue du vote doit être payée impérativement avant le 30 JUIN.